

Arrêté n°2022-03-17-19 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 31-32-33

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-19 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 31-32-33 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-19 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 31-32-33 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Karine VIGIER DE OLIVEIRA
- Monsieur Sébastien THIBAUDEAU
- Madame Laurence PIRAULT-ROY
- Monsieur Yannick POUILLOUX
- Madame Catherine ESPECEL
- Monsieur Herve GALLARD
- Madame Florence EPRON
- Monsieur Jean-Philippe CROUE
- Madame Catherine BATIOT-DUPEYRAT
- Monsieur Jacques BARBIER
- Madame Sylvette BRUNET
- Monsieur Yves BLEROT

Article 2 : Collège B

- Madame Claude GEFFROY
- Monsieur Gilles FRAPPER
- Madame Sabine VALANGE
- Monsieur Brian GREGOIRE
- Madame Gwendoline LAFAYE
- Monsieur Jérôme DESIRE
- Madame Isabelle OPALINSKI
- Monsieur Nicolas BION
- Madame Leslie MONDAMERT
- Monsieur Xavier COURTOIS
- Madame Florence BERNE

- Monsieur Frederic RICHARD

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

